FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit Insulcast RTVS 8127 LV - Part B

Autres moyens d'identification

SKU# est 137H

Usage recommandé Non disponible.

Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Nom de la société ITW Performance Polymers

Adresse 35 Brownridge Road

Unité 1

Halton Hills, ON L7G 0C6

Personne à contacter Service à la clientèle

 Numéro de téléphone
 215-855-8450

 Numéro de fax
 215-855-4688

Numéro d'urgence 800-424-9300 (CHEMTREC)

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santéToxicité aiguë, voie oraleCatégorie 5

Toxicité aiguë, par contact cutané Catégorie 5

Dangers environnementaux Non classé.

Éléments d'étiquetage

Symbole de danger Aucune.

Mention d'avertissement Attention

Mention de danger Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut être nocif par contact cutané.

Conseil de prudence

PréventionNon disponible.InterventionNon disponible.StockageNon disponible.ÉliminationNon disponible.

Renseignements 53.56 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par inhalation. 91.18 % supplémentaires du mélange consiste en ingrédients de dangers aigus inconnus à l'égard du milieu aquatique.

91.18 % du mélange consiste en ingrédients de dangers à long terme inconnus à l'égard du

milieu aquatique.

Autres dangers Aucun(e) connu(e).

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Aluminium oxide		1344-28-1	30 - 60
Silicone Polymer		Breveté	30 - 60
Quartz		14808-60-7	10 - 30
Polydiméthylsiloxane		63148-62-9	5 - 10
Autres composant sous les nive	eaux à déclarer		< 1

Nom de la matière : Insulcast RTVS 8127 LV - Part B SDS CANADA

est 137H Version n°: 02 Date de révision: 06-Août-2023 Date d'émission : 08-Juillet-2023

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation

Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon. Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. Laver les vêtements

contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Ingestion

Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Rincer la bouche. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas

de malaise.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus

ou retardés

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement

spécial, si nécessaire

Informations générales

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Agents extincteurs inappropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2).

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Équipements de protection

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte

contre les incendies

Méthodes particulières d'intervention

Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiquer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Ne pas goûter ni avaler. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Nom de la matière : Insulcast RTVS 8127 LV - Part B SDS CANADA 2/7 Composants

Stocker dans des récipients bien fermés. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

Valeur

Forme

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites	d'ext	osition	profess	ionnelle
LIIIII11111111111111111111111111111111	u exi	JUSILIUII	hinie22	ioiiiielle

États-Unis. ACGIH, TLV (Valeurs de seuil d'exposition)					
Composants	Туре	Valeur	Forme		
Quartz (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.		
Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la	a santé et sécurité au travail, R	èglement sur les risques chim	iques, Règ. 398/88, Ch. 1)		

Composants	Type	Valeur	Forme
Aluminium oxide (CAS 1344-28-1)	TWA	10 mg/m3	
Quartz (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m3	Particules inhalables.

Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.

Type

Quartz (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.	
Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)				
Composants	Туре	Valeur	Forme	
Quartz (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m3	Fraction respirable.	

Canada. VLEP du Nouveau-Brunswick: valeurs limites seuils (VLS) basées sur la publication des VLS et IEB de l'ACGIH de 1991 et 1997 (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)

Composants	Туре	Valeur	Forme	
Aluminium oxide (CAS 1344-28-1)	TWA	10 mg/m3		
Quartz (CAS 14808-60-7)	TWA	0.1 mg/m3	Respirable.	

Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées					
Composants	Туре	Valeur	Forme		
Quartz (CAS 14808-60-7)	TWA	0.1 mg/m3	Fraction respirable.		

Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées				
Composants	Туре	Valeur	Forme	
Aluminium oxide (CAS 1344-28-1)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.	
Quartz (CAS 14808-60-7)	TWA	0.1 mg/m3	Poussière respirable.	

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées

Composants	Туре	Valeur
Aluminium oxide (CAS 1344-28-1)	15 minutes	20 mg/m3

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques **Autre**

Nom de la matière : Insulcast RTVS 8127 LV - Part B

SDS CANADA est 137H Version n°: 02 Date de révision: 06-Août-2023 Date d'émission : 08-Juillet-2023

Protection respiratoire Dangers thermiques

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène

générale

Tenir à l'écart des aliments et des boissons. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence Liquide.

Liquide. État physique **Forme** Liquide.

Couleur Presque incolore

Odeur Léger

Seuil olfactif Non disponible. Non disponible. Non disponible. Point de fusion et point de

congélation

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition Non disponible.

Point d'éclair 251.7 °C (485.0 °F)

0.1 AcBu Taux d'évaporation Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Non disponible.

5.1 mm Hg Tension de vapeur

Densité de vapeur 3.6

Non disponible. Densité relative

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible. Coefficient de partage Non disponible.

n-octanol/eau

Non disponible.

Température d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible. Viscosité Non disponible.

Autres informations

14.17 lb/gal Densité Propriétés explosives Non explosif.

Combustible IIIB estimation Classe d'inflammabilité

Non oxydant. Propriétés comburantes

Densité 1.7 COV <1 %

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions

dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Nom de la matière : Insulcast RTVS 8127 LV - Part B 4/7 est 137H Version n°: 02 Date de révision: 06-Août-2023 Date d'émission : 08-Juillet-2023

Conditions à éviter Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Agents comburants forts.

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas d'inhalation.

Peut être nocif par contact cutané. Contact avec la peau

Contact avec les yeux Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Peut être nocif en cas d'ingestion. Ingestion

Les symptômes correspondant Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

aux caractéristiques physiques, chimiques et

toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Peut être nocif par contact cutané. Peut être nocif en cas d'ingestion.

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves

Aluminium oxide (CAS 1344-28-1)

Aiguë **Orale**

DL50 Rat > 5000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Aluminium oxide (CAS 1344-28-1) Irritant

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité

Carcinogènes selon l'ACGIH

Aluminium oxide (CAS 1344-28-1) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

I'homme.

Quartz (CAS 14808-60-7) A2 Probablement cancérogène pour l'homme.

Canada - LEMT pour l'Alberta : Catégorie de carcinogène

Quartz (CAS 14808-60-7) Probablement cancérogène pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Aluminium oxide (CAS 1344-28-1) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Carcinogène connu chez l'homme.

Quartz (CAS 14808-60-7) Probablement cancérogène pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène

Quartz (CAS 14808-60-7) Effet cancérogène suspecté chez les humains.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

1 Cancérogène pour l'homme. Quartz (CAS 14808-60-7)

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicilogy Program) sur les cancérogènes

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le

développement.

Quartz (CAS 14808-60-7)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé.

Nom de la matière : Insulcast RTVS 8127 LV - Part B

SDS CANADA

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Non classé.

Danger par aspiration

Pas un danger par aspiration.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible

sur l'environnement.

Persistance et dégradation

Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex.,

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

Emballages contaminés

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent

conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir : instructions d'élimination).

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

15. Informations sur la réglementation

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

Non déterminé(e).

Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Nom de la matière : Insulcast RTVS 8127 LV - Part B SDS CANADA

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication 08-Juillet-2023 Date de la révision 06-Août-2023

Version n° 02

Avis de non-responsabilité

ITW Performance Polymers ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use,

processing, storage, transportation, disposal and release. Propriétés physiques et chimiques : Propriétés multiples

Informations relatives à la

révision

Nom de la matière : Insulcast RTVS 8127 LV - Part B SDS CANADA